

Lancement de l'animation Natura 2000 à la CARO



ZSC « Marais de rochefort » (FR 5400429)

ZPS « Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » (FR5410013)

ZSC « Vallée de la Charente (Basse Vallée) » (FR5400430)

ZPS « Estuaire et Basse Vallée de la Charente » (FR5412025)

Comité de pilotage du 29 novembre 2016

Etaient présents (35 personnes – 29 structures) :

Agglomération de la Rochelle, Mylène MAZZOCCO, animatrice
Accord de programmation Agences de l'eau

Agglomération de la Rochelle, Stéphane GILBERT, chargé
d'environnement

ASA Saint Hippolyte, Dominique VECHAMBRE, président

ASA de Saint Nazaire sur Charente, Jean-Paul GILLARDEAU,
président

AS de Saint Laurent de la Prée, Philippe BEGAUD, Président

Association Syndicale Constituée d'Office Prairie de Lupin, Jean-
Pierre BILBEAU, président

Chambre d'agriculture de Charente maritime, Collège des
propriétaires et usagers, Jean-Claude DESRENTES

Chambre d'agriculture de Charente maritime, conseiller agro-
environnemental, Sébastien MERIAU

Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Aurélie
CHAMIOT-PRIEUR, chargée de mission

Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Bruno
BESSAGUET, maire de Moragne et président du comité de
pilotage « Marais de Rochefort »

Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Alain BURNET,
maire de l'île d'Aix et président du comité de pilotage « Estuaire
et basse vallée de la Charente »

Communauté d'agglomération Rochefort Océan, chargée de
mission GEMAPI- Littoral, Julie MARITON

Communauté d'agglomération Rochefort Océan, chargée de
mission Natura 2000, Léna RABIN

Commune de Breuil-Magné, Annie BENETEAU, maire et
conseillère communautaire

Commune d'Echillais, Michel GAILLOT, maire

Commune de Fouras, Cécile ROGIER, responsable du service
Urbanisme

Commune de Fouras, Eric SIMONNIN, conseiller municipal

Commune de l'île d'Aix, Yves MAYOT, conseiller municipal

Commune de La Vallée, Jean-Paul GAILLOT, maire

Commune de Loire-les-Marais, Michel LAGREZE, maire et
conseiller communautaire

Commune de Lussant, James MICHAUD, 1^{er} Adjoint à
l'Environnement

Commune de Muron, Serge ROBIN, 2^{ème} adjoint et conseiller
communautaire

Commune de Rochefort (adjoint), ASA du Transbordeur
(président), Jacques JAULIN, conseiller communautaire

Commune de Saint Nazaire sur Charente, Josette ROY, adjointe

Commune de Saint Savinien, René DUGIED, adjoint

Commune de Tonnay-Charente, Eric AUTHIAT, maire et
conseiller communautaire

Commune de Tonnay-Charente, Ludovic TEXIER, Adjoint à
l'environnement

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Stéphane
GRUPP, chargé d'étude Natura 2000

DREAL Nouvelle Aquitaine, Aurore PERRAULT, chargée de
mission Natura 2000

Entente interdépartementale de Démoustication, Bruno
BOULETREAU, responsable Agence Aunis-Ré

Fédération des Chasseurs de Charente maritime, chargé de
mission Zones humides, Jérôme MERY

Jeunes agriculteurs de Charente maritime, Ulrick BOISSON,
Secrétaire Général adjoint

Sous-préfecture de Rochefort, Pôle Environnement-
réglementation et urbanisme, Victoria MEYNARD

Sous-préfecture de Rochefort, Pôle Environnement-
réglementation et urbanisme, Annie GAUDUCHON

UNIMA, cellule Marais-rivières, Marlène PICHON-LEROY

Etaient excusés (17 personnes – 28 structures) :

Architecte des bâtiments de France, Jean RICHER

Conseil départemental, service Espaces Naturels Sensibles,
Blandine GAITEE

Conseil départemental, service des voies d'eau, Domaine Public
Fluvial, Catherine LABAT

Conservatoire botanique national Sud Atlantique, antenne de
Poitou-Charentes

Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, Antenne Charente maritime, Olivier ALLENOU

Comité régional Conchylicole, service Environnement – Urbanisme-SIG, Charlotte RHONE Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Hervé BLANCHE, président

Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Catherine JOURDY, Directrice générale des services

Commune d'Ardillières, Jean-Marie TARGE, maire

Commune de Chatellaillon-Plage, Jean-Louis LEONARD

Commune de Genouillé, Marc DUCHEZ, maire

Commune de Salles sur Mer, Jean-Claude MORISSE, maire

Commune de Saint Crépin, Philippe GORRON, maire

Commune de Saint-Germain-de-Marencennes

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Richard GAURICHON, Directeur

Fédération départementale de la Pêche de Charente maritime

Service Départemental ONEMA Charente maritime

Sous-préfecture de Rochefort, Magali SELLES, sous-préfète

Sous-préfecture de Saint Jean d'Angély

Etaient invitées :

Communauté de communes du Bassin de Marennes, Madame Gaëlle Kania, animatrice Natura 2000 « Marais de Brouage »

Ligue pour la protection des Oiseaux, Laurence CAUD, animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente »

Ordre du jour en 4 points. Tous les diaporamas sont téléchargeables sur le lien suivant :

<http://maraisderochefort.n2000.fr/actualites/comite-de-pilotage-natura-2000-rochefort-mise-en-ligne-des-diaporamas-presentes-et-du>

Déroulement de la réunion : Pour des raisons de simplicité et dans un contexte de lancement de l'animation, nous présentons ce premier comité de pilotage animé par la CARO en co-présidence des 2 sites Natura 2000.

Il est précisé que par la suite le terme « Document d'Objectifs », valant plan de gestion pour le site Natura 2000, sera désigné par l'acronyme Docob.

Rappel historique sur les 2 sites Natura 2000 :

- 2002-2005 : Rédaction du Docob Marais de Rochefort
- Depuis 2006 : Animation par la LPO du site « Marais de Rochefort »
- 2010-2013 : Rédaction du Docob « Estuaire et basse vallée de la Charente »
- Fin 2015 : Fin de la convention liant DREAL et LPO
- 24 septembre 2015 : Délibération de la CARO actant de sa candidature pour l'animation des 2 sites
- 3 novembre 2015 : Réunion du collège des collectivités à la sous-préfecture de Rochefort désignant la CARO pour la mise en œuvre des Docob et dernier comité de pilotage du site Marais de Rochefort animé par la LPO
- 16 juin 2016 : Arrivée de la chargée de mission Natura 2000 à la CARO
- Aout 2016 : Signature d'une convention cadre entre la LPO et la CARO pour 3 ans.

1/Définition et présentation du réseau Natura 2000 (voir diaporama joint – partie 1)

Stéphane Gilbert (Agglomération de la Rochelle) demande si la démarche de révision du Docob « Marais de Rochefort », évoquée lors de la présentation du site, sera assortie d'une évaluation du Docob existant.

Léna RABIN répond que cette démarche est bien entendu incluse dans le processus de révision du Docob.

2/ Mesures de gestion : les contrats et chartes Natura 2000 (voir diaporama joint – partie 2)

a) Contrat Natura 2000 agricole = la Mesure agro-environnementale et Climatique Avec l'intervention de Sébastien Mériaux de la Chambre d'agriculture sur les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (voir sa présentation intitulée MAE_CA17).

De nombreuses questions ont mobilisé l'assistance suite à cette présentation car le paiement des aides 2015 et 2016, hormis des avances de trésorerie, n'a toujours pas été effectué du fait d'évolutions informatiques liées au changement de PAC. Ceci engendre une situation économique très difficile pour les élevages. Au niveau de l'animation Natura 2000, cette situation amène des blocages.

Il est rappelé par l'animatrice que le projet agro-environnemental porté par la Chambre d'agriculture sur les marais charentais se base sur les périmètres et les enjeux du site Natura 2000. Sans classement, il aurait été sûrement plus difficile de bénéficier de ces mesures sur ces vastes territoires.

Propositions de la CARO :

- Un **courrier** signé par les 2 présidents des sites Natura 2000 va être adressé au **Ministre de l'agriculture**, avec **copie aux parlementaires**, pour les alerter sur cette situation et demander un paiement des aides ;
- Animation d'un **groupe de réflexion agriculteurs / collectivités spécifique** à destination des agriculteurs des sites (ou de la CARO) a été formulée par les élus.

b) Charte Natura 2000

c) Contrat Natura 2000 non agricole

Suite à la présentation des divers exemples de contrats existants sur les sites, il est précisé que ces modalités d'engagement volontaire sont destinées aux surfaces hors Surface Agricole utile, c'est-à-dire à des non agriculteurs ou du moins sur des parcelles qui ne sont pas déclarées à la PAC.

Aurore Perrault de la DREAL rappelle que les fonds utilisés pour financer les Contrats Natura 2000 sont mobilisés sur du FEADER, mais à part de l'enveloppe réservée aux MAE. Il n'y a donc pas de concurrence entre ces diverses sources de financement. Lorsque le projet est porté par une collectivité, 20% restent à la charge de celle-ci. Sinon, le montant est pris en charge à 100%.

Concernant les programmes de plantation des haies, Jean-Claude Desrentes demande de faire attention à ne pas planter le long des canaux, afin de ne permettre l'accès aux engins pour l'entretien des fossés.

Léna RABIN rappelle que la CARO accompagne les agriculteurs et conchyliculteurs sur **l'intégration paysagère des bâtiments** au titre du site classé notamment.

Proposition de la CARO :

- L'animatrice se **tient à disposition** des communes et des particuliers (propriétaire ou gestionnaire) qui voudraient bénéficier de contrats ou de chartes sur leur territoire ou parcelle.

3/ Mesures de prévention : l'évaluation des incidences Natura 2000 (voir diaporama joint – partie 3)

Avec l'intervention de Stéphane Grupp de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (voir sa présentation).

La Communauté Européenne a fixé l'objectif d'un bon état de conservation des habitats et espèces à l'origine de tout site Natura 2000 : les États membres sont libres de choisir les moyens pour atteindre cet objectif.

Pour se conformer à la Directive Habitats, la France a transposé l'art 6 de cette Directive pour mettre en œuvre le dispositif des évaluations des incidences Natura 2000 (ou EIN). Ce dispositif permet de prévenir toute atteinte aux milieux localisés en Natura 2000. Cette transposition est mise en œuvre par la mise en place de « listes positives » de projets ou manifestations obligatoirement soumis à EIN. Cette pièce s'ajoute aux dossiers déjà soumis à autorisation ou déclaration spécifiés dans les listes. Les services instructeurs sont les services habituellement identifiés selon les dossiers, mais ils prennent en compte dans l'instruction la présence et l'analyse des conclusions de l'EIN. Une liste spécifique (la 2ème liste locale) a été arrêtée par le Préfet en date du 20 avril 2015 : elle regroupe des projets ou manifestations qui n'étaient jusqu'à présent soumis à aucun régime administratif. Le législateur a donc souhaité créer un régime propre Natura 2000 qui soumet à EIN les projets et activités inscrits dans cette 2ème liste locale. Par délégation du Préfet, la DDTM est guichet unique pour l'instruction des dossiers relevant du régime propre. Une boîte à outils est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre cette 2ème liste locale. Elle sera diffusée à l'ensemble des acteurs locaux dès validation. L'animatrice Natura 2000 se tient à la disposition de tous les porteurs de projet afin de les aider à réaliser cette procédure.

Suite à cette intervention, Alain BURNET indique qu'il s'agit d'une présentation très dense et complexe. Il faudra sûrement un peu de temps aux usagers pour comprendre ces nouvelles règles.

M. DUGIED, adjoint au maire de Saint Savinien, déclare que Natura 2000 sur sa commune empêcherait l'entretien des berges.

Marlène PICHON-LEROY de l'UNIMA précise que l'entretien est plutôt limité lorsque les fossés sont classés en cours d'eau car ils relèvent de la réglementation Loi sur l'Eau et non du protocole simplifié appliqué en marais via les fiches cantonales. L'entretien des berges relève donc d'une autre réglementation que Natura 2000.

Laurence CAUD de la LPO prend pour exemple un Contrat Natura 2000 dans les Landes de Cadeuil, signé avec 2 syndicats de marais, qui a justement servi à entretenir les berges de la Course de Blénac. L'entretien des berges n'est donc pas contradictoire avec Natura 2000.

Jean-Claude DESRENTES déplore qu'il faille solliciter des experts pour monter des dossiers. Il prend l'exemple des tonnes de chasse pour lesquelles il n'est plus possible d'aménager.

Léna RABIN explique que suite à ces incompréhensions, une procédure « simplifiée » a été mise en place par la Fédération des Chasseurs de Charente maritime, en collaboration étroite avec la DDTM.

Jérôme MERY de la fédération des Chasseurs confirme que Natura 2000 n'est pas restrictif pour les tonnes de chasse qui sont plutôt soumises à d'autres contraintes, plutôt liées au millefeuille réglementaire.

Il ressort globalement de ces discussions un **besoin de clarifier ce qui ressort de la réglementation propre à Natura 2000 des autres réglementations** rencontrées sur notre territoire (Loi sur l'eau, Code de l'Urbanisme, site classé, Loi Littoral).

Proposition de la CARO :

- L'animatrice Natura 2000 est là pour **vous aider à monter les dossiers**, d'un point de vue administratif et du fait son expertise environnementale.

4/ Perspectives 2017-2019 (voir diaporama joint – partie 4)

Michel GAILLOT dit qu'il a bien entendu les attentes exprimées par les agriculteurs et qu'il conviendra de réunir à nouveau ce comité de pilotage lorsque le climat sera apaisé et que les agriculteurs auront perçu leurs versements afin de permettre des échanges fructueux.

Jacques AUTHIAT précise qu'il a participé à l'élaboration du premier Document d'Objectif Marais de Rochefort. Il s'agissait d'un travail *a priori* et les limites n'étaient pas encore figées.

Alain BURNET conclue le comité de pilotage en suggérant que le rôle de la CARO soit de mieux expliquer et de fluidifier les propos, afin de simplifier et d'apporter un accompagnement aux porteurs de projet. La pire des choses est de penser que tout est figé. La CARO est là pour vous accompagner dans vos démarches, le plus en amont possible du projet.

Voici quelques propositions qui vont dans ce sens :

- Permettre à l'animatrice de présenter les enjeux et outils de Natura 2000 dans tous les **conseils municipaux** des sites (40 communes) et les assemblées générales des **syndicats de marais** (38 associations syndicales). Un courrier de sollicitation signé par les 2 présidents va être envoyé à toutes les communes et syndicats de marais en ce sens.
- Lancer la **révision du Document d'Objectifs** pour le marais de Rochefort
- **Mettre à jour le site internet** des marais de Rochefort
- Lancer le site internet de l'estuaire et la basse vallée de la Charente
- **Editer une lettre d'information Natura 2000**
- Se tenir à disposition des communes pour des articles dans les bulletins municipaux ou sur les pages web.

Pour tout renseignement complémentaire, ne pas hésiter à contacter l'animatrice :

Léna RABIN – 05 46 82 81 14 - l.rabin@agglo-rochefortocéan.fr